

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 14/06/2021

Présents : Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Rachel RIVAL, Laurence MAURI, Martine LARREGOLA, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI .

Absents excusés : , Pierre-Jean VILASI ( Procuration à Christian AUDIER) ; Cynthia COURRIEU

Secrétaire de Séance : Patricia OFFMANN

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations :

- Renouvellement contrat aidé
- Modification du montant de la subvention demandée au titre de la DSIL
- Autorisation au Maire de créer ou modifier une régie
- Modification et création de voirie
- Choix d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT de l'Agglo ( Commission d'évaluation des charges transférées)
- Etude d'un projet photovoltaïque par le SYADEN

### Divers

- Projet photovoltaïque
- Travaux chemin du Ladrié
- Elections départementales et régionales
- Village vacances

Conseil du 15/04/2021 : RAS

### Délibérations :

#### -Renouvellement contrat aidé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a possibilité de prolonger le contrat de Mr Romain CUVELLIER dans le cadre du CUI/CAE, compte tenu de la tâche à effectuer pour l'entretien du village et des bâtiments communaux.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de prolonger de 9 mois, soit du 1er juillet 2021 au 31 mars 2022, le contrat d'accompagnement à l'emploi de Monsieur Romain CUVELLIER

#### -Modification du montant de la subvention demandée au titre de la DSIL

Mr le Maire expose au conseil que suite à notre demande de subvention ( délibération du 29/10/2020) pour la rénovation du Foyer communal/ cantine, et la délibération du 24/02/2021 modifiant cette demande, et à la demande de l'Etat de rectifier cette demande de subvention au niveau du budget prévisionnel (dépenses + recettes) pour donner le chiffre exact des coûts sans les dépenses générées par des postes non compris dans la rénovation énergétique, le nouveau montant du projet concernant la demande de subvention au titre de la DSIL est de : 60 700 € HT  
Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la modification de la demande de subvention au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique du Foyer communal/cantine dont le nouveau montant est de 60 700 €

#### -Autorisation au Maire de créer ou modifier une régie

VU l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il est nécessaire de voter une délibération l'autorisant à créer et/ou modifier des régies communales : régies de recettes et régies d'avances. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents la création et la modification de régies communales (régies de recettes et régies d'avances) par Monsieur le Maire.

### **-Modification et création de voirie**

Monsieur le Maire expose que suite à l'urbanisation du village le tableau de classement de la voirie communale doit faire l'objet d'une révision permettant la création, la modification ou le classement de voie communale :

#### ➤ Classement de fait dans le domaine public communal

- 1) Le Chemin du Gremenet : Voie existante ouverte à la circulation reliant l'allée des platanes à la parcelle B 707. Le restant jusqu'à la commune de Leuc reste un chemin de service
- 2) Le Chemin de Ladrié : voie existante ouverte à la circulation reliant la route de Ladern à la parcelle B 403 ( ex-chemin de la métairie de Pech à Verzeille, côté Ouest et une partie du chemin de service de Labaou, coté Est)
- 3) L'Impasse du Gremenet ( B 670 672) donnant sur le chemin du Gremenet.
- 4) L'Impasse du Ladrié (B 693) donnant sur le chemin du Ladrié.

#### ➤ Dénomination de voie appartenant au domaine public

- 1) La rue de la Placette reliant La Placette au chemin de l'Olivette
- 2) L'Impasse du Grémenet reliant le chemin du Grémenet à la parcelle B100
- 3) L'impasse de l'Église reliant la place de l'Église à la rue de la Boulangerie
- 4) La rue du Lotissement entre la rue des Tonneliers , la rue de l'École et l'impasse du Naouzal
- 5) Place du Sol ( ex Sol) comprise entre le rue du Sol et les parcelles AB 80 82 300 301

#### ➤ Modification de voie communale

- 1) Le chemin de Ladern ( n°14) renommé route de Ladern débute rue des Tisserands et se termine à la parcelle B 483
- 2) La voie communale (n°21) dénommée Chemin de Pommayrac débute au carrefour avec le chemin de l'Olivette et se termine à la limite de la commune avec Villefloure.
- 3) L'allée des Platanes ( n°10) est prolongée jusqu'à la Place de l'Église
- 4) L'ancienne rue des Docteurs devient Allée de la Condamine de la RD 104 jusqu'à la rue de la Mairie et la rue des Tisserands jusqu'au Chemin de Pommayrac.
- 5) Le chemin départemental 104 de Saint Hilaire de l'entrée de l'agglomération à l'Allée de la Condamine reste Route de Saint Hilaire, de l'allée de la Condamine à l'Allée des Platanes devient route du Lauquet, et de l'allée des platanes à la fin de l'agglomération devient l'Avenue du Moulin.

*Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents la révision de la voirie telle que présentée ci-dessus*

### **-Choix d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT de l'Agglo ( Commission d'évaluation des charges transférées)**

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglo, une commission d'évaluation des charges doit être mise en place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts.

Par délibération en date du 18/09/2020, le conseil communautaire a validé la composition de ladite commission qui comprendra :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo,
- Le Vice-Président délégué aux Finances,
- Un représentant de chacune des communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur Général Adjoint et du Directeur des Finances.

Cette évaluation, qui doit être validée in fine par la majorité qualifiée (2/3) de l'ensemble des conseils municipaux, permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune.

Le conseil désigne à l'unanimité des membres présents Monsieur AUDIER Christian (Maire) qui pourra être suppléé en cas d'empêchement par Madame Marie Lyne EXPERT (1er Adjointe).

### **-Etude d'un projet photovoltaïque par le SYADEN**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Il propose au conseil d'adhérer à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN, pour un projet Photovoltaïque sur le toit du bâtiment Mairie/Salle Polyvalente, photovoltaïque au sol devant le bâtiment

Mairie /Salle polyvalente). La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 600 € pour une durée de 1 an.

Le conseil approuve cette étude à l'unanimité des membres présents

**Divers**

- Travaux chemin du Ladré : les travaux sont terminés , il reste la peinture au sol qui sera faite le mercredi 16/06
- Point sur les permanences et l'organisation des élections

---

Séance levée à 20h30